

Prêt sur gages

Sommaire

- Généralités
- Descriptif
- Procédure

Généralités

Se référer également à la fiche fédérale correspondante.

Descriptif

L'autorisation de pratiquer le prêt sur gages et la surveillance des établissements bénéficiant de cette autorisation relève de la compétence du Département de l'économie.

Les préposé-e-s aux poursuites sont chargé-e-s de la vente des objets mis en gage dans les établissements de prêts sur gages.

Procédure

Pour obtenir une autorisation d'exercer le prêt sur gages, le/la requérant-e doit posséder l'exercice des droits civils, jouir d'une bonne réputation et n'avoir subi aucune condamnation en raison de faits contraires à la probité ou à l'honneur.

Si le/la requérant-e est une personnalité morale, une société en nom collectif ou en commandite, ces conditions doivent être remplies par la personne qui en assure la direction. En outre, le/la requérant-e doit justifier qu'il/elle dispose de locaux nécessaires à l'exercice de son activité.

L'autorisation est soumise à une taxe annuelle de 100 à 1000 fr., fixée selon le chiffre d'affaires du bénéficiaire, selon un tarif fixé par le Conseil d'Etat.

La demande d'autorisation d'exercer se dépose sur formule officielle à la municipalité du lieu des locaux d'activité munie des pièces justificatives exigées :

- un extrait du casier judiciaire vaudois,
- une autorisation d'établissement ou d'exercice de l'activité, si il/elle n'est pas citoyen-ne suisse,
- un extrait de l'inscription au registre du commerce si nécessaire,
- une confirmation relative à la propriété ou à la location des locaux utilisés pour cette activité.

Après avoir examiné le dossier du/de la requérant-e, la municipalité le transmet au/à la Préfet-e avec son préavis motivé. Le/la Préfet-e examine à son tour la demande et l'envoie au Département de l'économie avec son préavis motivé.

Sources

Recueil systématique de la législation vaudoise

Adresses

Aucune adresse trouvée en lien avec cette fiche

Lois et Règlements

Loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE)
Règlement d'application de la loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques (RLEAE)

Sites utiles

Site du Mont de Piété à Lausanne